
Message relatif au budget 2026

Le budget de l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte économique particulièrement tendu. Cette situation touche près de la moitié des communes de notre canton, mais ne doit cependant pas occulter l'état de notre propre situation. Notre commune présente un niveau d'endettement élevé, couplé à une capacité d'autofinancement très faible. Ces deux facteurs limitent fortement notre marge de manœuvre et imposent une vigilance soutenue. À cela s'ajoutent deux facteurs déterminants : la fusion de nos 4 communes, intervenue le 1er janvier 2025, et le changement de législature intervenu à la fin avril 2026. Deux événements hautement perturbateurs qui ont renforcé l'urgence pour les organes législatifs et exécutifs de s'accorder rapidement sur une stratégie commune visant à stabiliser les finances communales.

Malgré ces constats et les mesures envisagées jusque-là entre le Conseil communal et le Conseil général pour rétablir l'équilibre financier sur le long terme, l'établissement du budget 2026 a fait l'objet de **deux versions préliminaires** soumises au législatif et **d'un référendum** ayant invalidé la dernière version présentée.

Dans ce contexte, une **3^e version du budget 2026 de la commune de Rue** est présentée au Conseil général pour approbation lors de la séance du **7 juillet 2026**.

Ce message accompagne cette nouvelle version et dresse un état des lieux succinct du contexte dans lequel s'inscrit l'approbation de cette nouvelle version du budget.

Budget 2026 présenté le 15.12.2025 (version 1 du budget 2026)

En date du 15 décembre 2025, le Conseil communal a soumis une première version du budget 2026 de la commune de Rue, proposant une modification du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77 % à 89 % et une modification du taux de la contribution immobilière de 1.50 ‰ à 2.50 ‰.

Cette version n'a pas été approuvée par le Conseil général, ce dernier souhaitant obtenir des informations complémentaires afin de se déterminer sur le montant de la modification d'impôt à approuver.

Budget 2026 présenté le 12.02.2026 (version 2 du budget 2026)

En date du 12 février 2026, le Conseil communal a soumis une nouvelle version du budget 2026 de la commune de Rue, proposant une modification du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 77 % à 95 % et une modification du taux de la contribution immobilière de 1.50 ‰ à 2.50 ‰.

Cette version a été approuvée par le Conseil général, ce dernier approuvant dans le même temps les modifications des taux d'impôt mentionnées précédemment.

Les approbations de modification du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et du taux de contribution immobilière étant soumises à référendum, deux demandes de référendum ont été déposées pour s'opposer aux décisions du Conseil général du 12 février 2026. Le vote populaire du 14 juin 2026 a refusé ces deux modifications, et invalide ainsi l'approbation du Conseil général. Le Conseil communal est alors contraint de présenter une 3^{ème} version du budget 2026.

Budget 2026 présenté le 07.07.2026 (version 3 du budget 2026)

En date du 7 juillet 2026, le Conseil communal soumet une 3^{ème} version du budget 2026 de la commune de Rue, ne proposant cette fois plus de modifications des taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ni de modification du taux de la contribution immobilière.

Cette nouvelle version du budget 2026 est donc présentée avec un taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de **77 %** et un taux de contribution immobilière de **1.50 ‰**.

Les modifications apportées interviennent uniquement sur le compte de résultats. Dès lors, seul ce dernier est soumis à l'approbation du législatif et constitue, par la même occasion, l'unique document de référence communiqué lors de la séance du 7 juillet 2026.

Outre les deux éléments d'ordre fiscal mentionnés ci-dessus, quelques modifications supplémentaires ont été apportées pour aboutir à la version 3 du budget 2026. Celles-ci figurent en annexe du présent document.

Le Service des finances
juin 2026



BUDGET 2026 (v3)
modifications à la suite du référendum du 14.06.2026, refusant les hausses d'impôt pour PP et CI

Montants validés pour la nouvelle version du budget à présenter le 07.07.2026			
	B26 approuvé le 12.02.2026 (version du 20.01.2026)	B26 pour 07.07.2026 (version du 18.06.2026)	différence
3290.3170.01	5 000.00	1 000.00	- 4 000.00
5220.3631.00	93 000.00	-	- 93 000.00
5320.3631.00	129 000.00	-	- 129 000.00
9100.4000.00	6 520 000.00	5 300 000.00	- 1 220 000.00
9100.4001.00	415 000.00	336 000.00	- 79 000.00
9101.4021.00	915 000.00	550 000.00	- 365 000.00
9500.4601.00	202 000.00	218 000.00	16 000.00
			- 1 422 000.00

commentaire

la collation ne sera plus offerte, par mesure d'économies
cette dépense liée peut effectivement être retirée du budget (LAFE en suspens)
idem, cette dépense liée peut effectivement être retirée du budget (LAFE en suspens)
le potentiel fiscal (100%) pour PP rev. et fort. **restant estimé à 73'000.00/point d'impôt**
le potentiel fiscal (100%) pour PP rev. et fort. **restant estimé à 73'000.00/point d'impôt**
en cohérence avec la facturation effectuée en début d'année 2026 au **taux de 1.5 %**
chiffres enregistrés dans l'intervalle pour l'année 2025

Remarque : le résultat du budget 2026 (v3) présente un déficit global supplémentaire de **CHF 1'422'000.00** par rapport au budget (v2) approuvé le 20.01.2026.



ANNEXE